

Formation COMMERCE, SERVICES

Avant-projets de programmes statistiques 2008

	Page
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
Insee	
Direction des statistiques d'entreprises - Département des activités tertiaires.....	2
Direction des études et synthèses économiques - Division des enquêtes de conjoncture	7
MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES	
Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) - Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales.....	12
PREMIER MINISTRE	
Direction du Développement des Médias (DDM) - Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias programme non disponible	
BANQUE DE FRANCE	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des enquêtes et des publications économiques	16
<i>Pour information, programme présenté à la formation « Monnaie, finance, balance des paiements »</i>	
BANQUE DE FRANCE	
Secrétariat général - Direction des entreprises.....	17
Fiches descriptives d'enquêtes	19

Réunion du 21 mai 2007

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département des activités tertiaires

1. Exposé de synthèse

Le programme de production statistique du département des activités tertiaires est caractérisé par la poursuite de deux vagues d'enquêtes thématiques, de nature très différente :

- l'une transversale à tous les secteurs porte sur les technologies de l'information et de la communication, dite enquête TIC,
- l'autre spécifique aux secteurs tertiaires sur l'observation des réseaux repérés par des enseignes.

Sur le premier point, il s'agit de mener chaque année jusqu'en 2010 une enquête rendue obligatoire par un règlement européen. Ces enquêtes TIC ont un contenu très largement imposé par le niveau européen avec des thèmes variables, ce qui assure de pouvoir mener des comparaisons européennes sur la diffusion et les usages des TIC.

Le second point correspond à une demande récurrente du Cnis de prendre en compte la dimension réseau pour observer les secteurs tertiaires. D'où une série d'enquêtes successives pour couvrir tous les secteurs concernés du commerce et des services, puis une investigation complémentaire sur le contour des réseaux.

Le système d'enquête structurelle annuelle sera profondément modifié, d'abord en 2008 avec le changement de nomenclatures d'activités, puis en 2009 avec la mise en œuvre du programme RESANE (Refonte du Système de Statistiques Annuelles d'Entreprises). Ces évolutions induisent de nombreux travaux en 2007-2008, en particulier pour définir le contenu de l'enquête sectorielle annuelle qui remplacera les enquêtes annuelles d'entreprise actuelles sur le commerce et les services.

Pour les statistiques de court terme, il s'agira plutôt de consolider les dispositifs en place.

La couverture des prix de services aura marqué une première étape importante en 2006 avec les premiers envois de résultats à Eurostat, la France figurant ainsi parmi les premiers pays européens à répondre au règlement sur les statistiques de court terme de 2005. Il faudra désormais diffuser régulièrement les indices de prix tout en assurant la qualité de l'observation par des rebasements réguliers et en procédant aux extensions nécessaires de champ.

La consolidation de la méthodologie et des délais de production est également l'objectif affiché pour les indices mensuels de chiffre d'affaires dans le commerce et les services : les délais actuels de production des indices français sont tout justes en conformité avec le règlement européen de 2005, l'estimation précoce du chiffre d'affaires du commerce de détail ne pourra être revue qu'après une mise à niveau de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication

Il s'agit de mener chaque année jusqu'en 2010 une enquête rendue obligatoire par un règlement européen. Ces enquêtes TIC ont un contenu très largement imposé par le niveau européen avec des thèmes variables ; pour 2008, la partie variable concernera le « e-business ». Cette enquête comporte des questions sur le commerce électronique au sens large (en tenant compte de tous les échanges de données informatisés) et au sens strict (en se limitant à Internet), elle devrait permettre de mesurer le développement de cette forme émergente de commerce.

Enquête sur les contours de réseaux

Les enquêtes menées en 2006 puis 2007 sur les réseaux du commerce de détail interrogent directement les têtes de réseaux ; ceci permet de connaître la nature du réseau, sa taille globale et son fonctionnement (par analyse des relations entre la tête de réseau et les membres du réseau). Des analyses plus fines sur la structuration et les performances du réseau ne sont possibles qu'en connaissant la composition détaillée du réseau ; d'où l'idée d'interroger sur le contour du réseau. L'intérêt de ce type d'investigation complémentaire a été largement souligné dans le sous-groupe de travail sur les réseaux qui a réuni des spécialistes des réseaux en 2005-2006 dans le cadre plus large du groupe de travail du Cnis « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leur sous-groupes ».

Cette enquête fait l'objet d'une [demande pour avis d'opportunité](#).

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs

Les études sur les caractéristiques de l'emploi dans le commerce et les services mobilisant les fichiers des DADS seront poursuivies.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2008

Nomenclatures d'activités

Le changement de nomenclature d'activités prendra effet début 2008, notamment avec la détermination d'un nouveau code d'activité principale exercée pour toutes les entreprises, information qui sera disponible dans le répertoire SIRENE début 2008. Les enquêtes annuelles d'entreprises menées en 2008 sur 2007 seront réalisées en nouvelle nomenclature d'activités mais en conservant l'actuelle répartition entre services enquêteurs dans la mesure où il s'agit du dernier exercice pour l'enquête annuelle d'entreprise avant basculement en 2009 dans un nouveau système d'enquête structurelle.

Préparation de la future enquête sectorielle annuelle

En effet, le système des statistiques structurelles sera largement refondu à compter de la collecte d'information menée en 2009 sur l'exercice 2008. Les enquêtes annuelles commerce et services seront remplacées par des enquêtes sectorielles annuelles (ESA). L'ESA sera considérablement allégée par rapport à l'enquête annuelle actuelle, principalement par suppression des données comptables et sur l'emploi ; l'ESA sera ainsi resserrée autour de l'observation de l'activité et notamment de la ventilation fine du chiffre d'affaires par activité. Certaines variables sur les dépenses des entreprises ne seraient plus demandées tous les ans, mais par exemple tous les cinq ans ; ainsi, on envisage de réaliser fin 2008 une enquête thématique sur la demande de services des entreprises du tertiaire, cette investigation souhaitée par les comptables nationaux pourrait ensuite être reprise régulièrement sous la forme d'une enquête thématique couvrant tous les secteurs. De même, le suivi du commerce électronique ou des réseaux sera mieux assuré par des enquêtes thématiques pluriannuelles, ce qui conduit à supprimer ces variables de l'ESA.

Pour le commerce, l'ESA comporterait encore des spécificités sectorielles sur l'analyse de l'amont (les fournisseurs), de l'aval (la clientèle) et sur l'équipement commercial (nombre de magasins par taille, ...) ; l'aménagement de ces rubriques devra être étudié en 2007-2008.

Pour les services, l'ESA devrait maintenir de même un cadre d'analyse de la clientèle ainsi que les seules questions qui permettent de mieux cerner les activités exercées. On envisage par ailleurs de revoir le champ de l'enquête pour couvrir plus largement les activités de services selon la nouvelle nomenclature, notamment en couvrant complètement la nouvelle section R « Activités créatives artistiques et de spectacle ». Ce point devra être examiné en 2007-2008.

Prix des services aux entreprises

Le dispositif de couverture des branches de services aux entreprises par un indice de prix devra être consolidé au terme d'une première phase d'extension qui a abouti en 2006 avec les premières transmissions de résultats à Eurostat en réponse au règlement sur les statistiques de court terme. Fin 2006, les indices de prix collectés couvraient 74 % du champ défini initialement par le Cnis en 1997 et 90 % du champ défini par Eurostat dans le cadre du règlement européen. On a ainsi pu transmettre

dès juin 2006 une quinzaine d'indices à Eurostat, ce faisant la France se situait parmi les premiers pays européens à fournir des indices de prix, la plupart des autres pays ayant demandé des dérogations jusqu'en 2007 ou 2008 pour les premiers envois.

La diffusion des indices continuera à se faire de façon régulière sur le site Insee, elle s'appuiera aussi à compter de 2007 sur un nouveau numéro de la publication conjoncturelle « Informations Rapides » qui paraîtra tous les trimestres ; le premier numéro de cette publication devrait être disponible pour la réunion de printemps de la formation « Commerce, Services ». 2008 sera donc principalement une année de consolidation avec la mise en place de rebasements pour réviser régulièrement les activités de services dans la mesure où les prestations suivies dans les entreprises interrogées peuvent évoluer rapidement dans le temps. On procédera aussi aux premières extensions de champ que le Cnis aura recommandé au printemps 2007 lors du bilan de la première phase.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

Enquêtes Annuelles d'Entreprises

Pour le secteur tertiaire, l'ensemble du champ des entreprises (sans distinction de taille) sera observé par enquête en 2008 (année de constat 2007) sur les activités de services aux entreprises et le commerce de gros ; les activités immobilières, de services aux particuliers et de commerce de détail. ne seront enquêtées que sur leur champ d'exhaustivité (« grandes entreprises »), les données fiscales étant utilisées pour constituer les données de la partie sondée. Les questionnaires devraient être peu modifiés par rapport aux années précédentes sauf dans la partie concernant la ventilation du chiffre d'affaires pour tenir compte de la nouvelle nomenclature d'activité. On rappelle que les résultats définitifs des EAE sont mis à disposition sur le site Internet de l'Insee (Alisse, fiches sectorielles, Insee Résultats), ce qui permet de rendre disponible un ensemble de variables au printemps n+2 pour l'exercice n. Des résultats préliminaires, agrégés et très limités, sont établis dès le mois d'octobre n+1 suivant l'année de constat n pour répondre au règlement européen.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Indicateurs conjoncturels

Les indices de chiffres d'affaires sont calculés à partir des déclarations mensuelles de TVA et d'une enquête mensuelle complémentaire auprès des petites entreprises du commerce et des services dite EMCS. Cette dernière enquête répétitive ne porte plus que sur 9 secteurs fins en 2007. A terme, on pourrait alléger cette enquête par une meilleure prise en compte des petites entreprises dans la chaîne d'exploitation de la source TVA.

Le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles suppose une estimation précoce à 30 jours de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail, délai non compatible avec la procédure actuelle utilisant les déclarations de TVA. Une méthode d'estimation économétrique a été mise au point, et l'indice a été produit dans les délais requis. Ces indices sont publiés à la fois par l'Insee et par Eurostat à partir de l'indice de janvier 2004.

A partir de 2005, l'échantillon de l'enquête EMAGSA (Enquête Mensuelle sur l'Activité des Grandes Surfaces Alimentaires) sur les hyper et supermarchés est partiellement renouvelé tous les ans : cette procédure améliore la couverture, donc la qualité, des indices qui en sont tirés, et qui sont notamment utilisés dans l'estimation de l'indice à 30 jours du commerce de détail. La publication mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail devrait intégrer à terme les résultats d'EMAGSA.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le principal allègement réalisé concerne, depuis les années de constat 1996 pour le commerce et 1997 pour les services, l'enquête annuelle d'entreprises. Il consiste à suspendre l'interrogation des plus petites entreprises une année sur deux dans chaque secteur d'activité, par roulement. Les déclarations fiscales de bénéfice annuel sont alors utilisées à la place des questionnaires non envoyés. La mise en œuvre du programme RESANE à compter de 2009 avec une nouvelle enquête sectorielle annuelle conduira à une réduction massive de la charge statistique pesant sur les entreprises (principalement en supprimant la collecte des données comptables et sur l'emploi pour lesquelles on mobilisera des sources fiscales).

Le réexamen de l'enquête mensuelle sur le chiffre d'affaires des entreprises du commerce et des services (EMCS) a conduit à alléger cette enquête en passant de 36 à 26 secteurs fins enquêtés pour 2006, puis de 26 à 9 secteurs pour 2007. Une étude en cours envisage d'aller au-delà en substituant complètement la source TVA à l'enquête.

Par ailleurs, la possibilité de répondre par Internet aux enquêtes peut être vue comme un allègement de la charge statistique. Pour l'enquête sur les prix des services aux entreprises, cette option est offerte depuis janvier 2004, environ une entreprise sur cinq a choisi ce mode de réponse. On envisage d'ouvrir cette option en 2008-2009 pour la réponse aux enquêtes mensuelles de fréquentation touristique adressées aux hôtels et aux campings.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

L'Insee a mis en place en 2002 des pôles d'appui aux enquêtes régionales sur les entreprises. Un des axes de travail consiste à appuyer et coordonner les initiatives locales, en particulier, pour ce qui concerne le secteur tertiaire, sur les thèmes de la demande de services ou des TIC.

5.2. Aspects « environnement »

L'enquête thématique sur le suivi statistique des déchets dans le commerce menée en 2007 répond de façon directe à une préoccupation environnementale, laquelle a conduit à un règlement européen.

5.3. Aspects « européens »

Le département participe à plusieurs groupes de travail d'Eurostat : sur les statistiques sur la société de l'information (lequel suit la mise en œuvre du règlement européen sur les enquêtes TIC 2006-2010) ; sur les prix des services aux entreprises (avec l'objectif de mettre à jour à jour un manuel méthodologique Eurostat-OCDE diffusé début 2006) ; sur les statistiques structurelles concernant les secteurs des services (en proposant des modalités d'interrogation pour mesurer la production de certains services).

6. Diffusion des travaux

On poursuivra en 2008 le programme habituel de publications des travaux : résultats d'enquêtes, prestations régulières de synthèse et analyses sectorielles. A titre indicatif, le programme fixé pour 2007 est le suivant :

Prévisions de publications pour 2007

Insee Première :

- Les services marchands en 2006
- L'innovation des entreprises de services
- Les PME de services et les achats des administrations
- La clientèle des entreprises de services
- Les résultats financiers de l'hôtellerie et de la restauration
- Le secteur des entreprises de location
- La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises
- Le commerce en 2006
- Les réseaux du commerce de détail
- L'innovation dans le commerce
- 30 ans de commerce
- Le commerce de gros

Rapports sur les comptes :

- Le commerce en 2005 (Rapport de la Commission des comptes du commerce)
- Les services marchands en 2005 (Rapport de la Commission des comptes des services)
- Les transports en 2006 (Rapport de la Commission des comptes des transports)

Références :

- Les Services en France - Edition 2007
- Le Commerce en France - Edition 2007

Insee Résultats sur le site Insee:

- Les entreprises du commerce de détail en 2005
- Les entreprises de services en 2005
- Les points de vente du commerce en 2004
- Les réseaux du commerce de détail en 2006

BMS, Infos rapides :

- Indices de chiffres d'affaires du commerce, des services et des transports
- Indices des prix des services aux entreprises

www.insee.fr :

- Fiches sectorielles Commerce et Services
- Indices de chiffres d'affaires du commerce, des services et des transports
- Indices des prix des services aux entreprises
- Alisse

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des Enquêtes de conjoncture

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la division des enquêtes de conjoncture porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Le point central du programme statistique 2008 des enquêtes de conjoncture concernera l'introduction à partir de l'exercice 2008 d'une collecte en août pour les enquêtes de conjoncture relevant du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC). Cette évolution, forte, notamment en termes organisationnels, s'appliquera aux enquêtes de conjoncture « Industrie », « Services », « Commerce de détail », « Bâtiment », tout comme à l'enquête de conjoncture auprès des ménages. Cette mesure permettra de se conformer aux attentes européennes et de disposer, in fine, de douze publications mensuelles pour chacune de ces enquêtes de conjoncture.

S'agissant des autres innovations de gestion, la division des enquêtes de conjoncture poursuivra l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 par l'enquête de conjoncture « Commerce de gros », puis l'enquête de conjoncture « Industrie » en novembre 2005, suivie de l'enquête de conjoncture « Services » en mai 2006, l'extension de la collecte par internet se poursuit en 2007 pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail » pour ensuite être proposée à partir de 2008 à toutes les enquêtes de conjoncture, et notamment l'enquête « Investissement dans l'industrie ».

S'agissant des innovations de produits, les travaux consisteront à étendre le champ des indicateurs synthétiques issus des enquêtes de conjoncture, notamment les indicateurs du climat des affaires, dans les secteurs du « Bâtiment » et du « Commerce de détail », et les indicateurs de retournement, dans les secteurs des « Services » et du « Commerce de gros ».

L'opération de changement de nomenclature sera entamée, de manière coordonnée entre tous les instituts producteurs des enquêtes de conjoncture du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC), en liaison avec la Commission européenne. La date d'introduction de la nouvelle nomenclature d'activités devra notamment être déterminée. La modification du code APE de 4 à 5 positions devra être réalisée dans l'application informatique à la date du 1^{er} janvier 2008.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2008.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

Sera étudiée une utilisation plus intensive des données des Enquêtes Annuelles d'Entreprises lors de la phase de mise à jour annuelle des constantes structurelles des différentes enquêtes de conjoncture (chiffres d'affaires, effectifs).

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

Les travaux statistiques prévus pour 2008 porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

2.3.1. Innovations de gestion

- Introduction, à partir de l'exercice 2008, d'une nouvelle occurrence de collecte en août, pour toutes les enquêtes de conjoncture européennes : « Industrie », « Services », « Commerce de détail », « Bâtiment », de même que pour l'enquête de conjoncture auprès des ménages.
- Extension progressive du site de collecte et retour d'information par internet aux enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail » en 2007 puis à partir de 2008 pour toutes les autres enquêtes de conjoncture, et notamment l'enquête « Investissement dans l'industrie ».
- Travaux en vue du prochain changement de nomenclature : définition des secteurs, prise en compte de la modification du code APE de 4 à 5 positions, études sur la rétopolation des données sectorielles en nouvelle nomenclature, adaptation des programmes informatiques...
- Travaux sur la cohérence interne et externe des enquêtes de conjoncture.
- Contacts plus étroits avec les entreprises des strates exhaustives, en vue de favoriser leur participation.
- Examen d'un allègement de la charge de réponses des entreprises par un recueil des constantes structurelles (chiffres d'affaires, effectifs), à partir des Enquêtes Annuelles d'Entreprises, et non depuis les questionnaires d'enquêtes comme actuellement.
- Examen de nouvelles simplifications de questionnaires, notamment pour l'enquête « Investissement dans l'industrie », avec un possible allègement du questionnaire de juillet.
- Modernisation des Informations Rapides « Bâtiment », « Services », « Commerce de détail », « Commerce de gros » et « Investissements dans l'industrie », pour intégrer des indicateurs synthétiques construits récemment et à venir (indicateur du climat des affaires, indicateur de retournement, indicateur de révision).
- Travaux de modernisation de l'application informatique de gestion.

2.3.2. Innovation de produits

- Étude de faisabilité de nouveaux indicateurs du climat des affaires pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail ».
- Étude de faisabilité de nouveaux indicateurs de retournement pour les enquêtes de conjoncture « Services » et « Commerce de gros ».
- Diffusion de nouveaux Insee Méthodes, pour les enquêtes de conjoncture « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment ».

2.3.3. Le développement de l'insertion européenne

Au cours des années 2007 et 2008, les travaux du groupe des experts nationaux des enquêtes de conjoncture entreprises et ménages coordonnés par la DG-ECFIN porteront notamment sur la nouvelle nomenclature NACE et ses implications pour les enquêtes de conjoncture, la couverture du secteur des services, l'enquête pilote dans le secteur des services financiers, les questions quantitatives sur les prix, les progrès dans l'harmonisation européenne des questionnaires d'enquêtes et la construction d'indicateurs synthétiques à partir de modèles à facteurs dynamiques.

Par ailleurs, à l'initiative de l'Insee, relayant auprès de la Commission européenne le souhait exprimé par certaines fédérations professionnelles, la DG-ECFIN s'est engagée à publier des données sectorielles détaillées pour les différentes enquêtes de conjoncture européennes. Ces informations sont publiées depuis janvier 2007, à l'adresse :

http://ec.europa.eu/economy_finance/indicators/business_consumer_surveys/bcsseries_en.htm

L'Insee participera par ailleurs à deux groupes de travail coordonnés par la DG-ECFIN : l'un sur les modalités de mise en œuvre du prochain changement de nomenclature pour les enquêtes de conjoncture européennes, l'autre sur les questions quantitatives sur l'inflation dans l'enquête de conjoncture auprès des ménages. La division des enquêtes de conjoncture participera également à un groupe de travail de l'OCDE dans l'objectif de rédiger un manuel de référence sur le mode de collecte par internet.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

En 2008, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Taille de l'échantillon	Obligatoire	Communautaire
Enquête mensuelle de conjoncture dans les services	4 500 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4 000 entreprises	Non	Non
Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	3 750 entreprises	Oui	Oui
Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros	3 000 entreprises	Non	Non
Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	2 500 entreprises	Non	Oui
Enquête trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2 000 entreprises	Non	Oui
Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment	1 500 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière	1 000 entreprises	Non	Non

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

Sans objet.

3.3 Autres travaux

Sans objet.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure.

Plusieurs allègements de questionnaires ont néanmoins été initiés les années précédentes, lesquels seront encore poursuivis en 2007 et 2008, notamment pour l'enquête « Investissement dans l'industrie », avec un possible allègement du questionnaire de juillet (suppression des blocs nature des investissements, évolution des dépenses informatiques, évolution des dépenses en recherche développement), ou encore pour les enquêtes de conjoncture du secteur tertiaire et de la construction, avec un allègement des questions sur les retards et délais de paiement.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 avec l'enquête de conjoncture « Commerce de gros », puis l'enquête de conjoncture « Industrie » en novembre 2005, l'enquête de conjoncture « Services » en mai 2006, l'extension de la collecte par internet se poursuit en 2007 pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment », « Commerce de détail » pour ensuite être proposée à partir de 2008 pour toutes les enquêtes de conjoncture, et notamment l'enquête « Investissement dans l'industrie ».

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

5.2 Aspects « environnement »

Sans objet.

5.3 Aspects « européens »

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Les résultats agrégés sont transmis à la Commission Européenne, à la Direction Générale des Affaires Économiques et Financières.

6. Diffusion des travaux

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

Les résultats détaillés des enquêtes de conjoncture européennes sont également diffusés sur le site internet de la Commission européenne :

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm

ou de l'OCDE, à l'adresse : <http://www.oecd.org/std/bt-coi/coordination>

La plupart des séries des enquêtes de conjoncture sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM). Ces séries seront prochainement mises en ligne sur le site internet de l'Insee (BDM2).

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes et Point de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie.

Enfin, la méthodologie est précisée dans des volumes publiés dans la collection Insee Méthodes, en version bilingue français - anglais. Des volumes méthodologiques sur les enquêtes de conjoncture « Commerce de détail », « Commerce de gros » et « Bâtiment » sont actuellement disponibles, suivront des ouvrages sur l'enquête de conjoncture « Industrie » début 2007, puis sur les enquêtes « Investissement dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment » à partir de 2008. Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

La mise en production conjointe du site de collecte et de consultation des résultats par internet (pour les enquêtes de conjoncture « Commerce de gros », « Industrie », « Services », puis en 2007 pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail », et à terme à l'ensemble des enquêtes de conjoncture) et du Portail entreprises (<http://entreprises.insee.fr>) enrichit les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie grandement l'accès.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture.	Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Extension de l'enquête « Services » au transport routier de marchandises : février 2006. Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes européennes : janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : exécutée en 2004. Résultats transmis chaque mois à la CE.
Collecte et consultation des résultats par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.	Après l'ouverture du site à la première enquête, extension progressive aux autres enquêtes de conjoncture.	Ouverture : - « Commerce de gros » : janvier 2004. - « Industrie » : novembre 2005. - « Services » : mai 2006. - « Bâtiment » et « Commerce de détail » : ouverture programmée en 2007.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.	Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité.	Démarche en continu.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.	Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>	Indicateur du climat des affaires : - « Commerce de gros » : juillet 2006. - « Bâtiment » et « Commerce de détail » : programmé en 2007. Indicateur de retournement : - « Bâtiment », « Services » et « Commerce de gros » : programmé en 2007.
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.	Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...	Insee Méthodes : - « Commerce de détail » : octobre 2005. - « Commerce de gros » : février 2006. - « Bâtiment » : mai 2006. - « Industrie » : parution début 2007. - « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment » : programmé en 2008.
Évolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.	Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, aménagement de l'application Paradox)	Démarche en continu.

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES

. Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

.. Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales (OCASPL)

1. Exposé de synthèse

L'observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales a qualité de service statistique ministériel (SSM) du ministère des PME du commerce de l'artisanat et des professions libérales. C'est un bureau de la sous direction A au sein de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL). Son rôle statistique concerne donc les domaines suivants : les commerces, les services, les entreprises artisanales et les entreprises libérales, dont certaines appartiennent aux commerces et aux services, et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (entreprises indépendantes de moins de 20 salariés) et également les PME (entreprises indépendantes de moins de 250 salariés).

L'observatoire n'effectue pas d'enquête statistique directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

Pour ce qui concerne cette formation, il y a recouvrement du commerce et des services d'une part, et de l'artisanat de l'autre dans les domaines suivants (décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers) :

- pour le commerce, dans l'entretien et la réparation automobile, la réparation de motocycles, la réparation d'articles personnels et domestiques, le commerce de détail de viandes et produits à base de viande, le commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques et enfin les fleuristes
- pour les services aux entreprises, dans la réparation de machines de bureau et de matériel informatique, le contrôle technique automobile, les activités de nettoyage, les studios et autres activités photographiques, les laboratoires techniques de développement et de tirage, le conditionnement à façon et les activités de secrétariat et de traduction,
- pour les services aux particuliers, dans la blanchisserie de gros et de détail, la coiffure, les soins de beauté, les soins aux défunts et les autres services personnels.

Les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, est inscrite au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers (statistiques sur les inscrits) est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene où une variable permet de distinguer les activités artisanales et de déterminer la classe de cette activité selon la nomenclature NAFA (nomenclature des activités française de l'artisanat)

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée par des exploitations de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base des « liaisons financières » (LIFI). Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi ainsi que les EAE. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Le rapport du groupe technique piloté par la DCASPL sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », prévoit, trois types d'exploitation économique pour les entreprises artisanales, par appariement de fichiers (données fiscales...) :

- champ des inscrits au titre d'une activité principale artisanale,
- champ de l'ensemble des inscrits, en dissociant les inscrits au titre d'une activité principale et les inscrits au titre d'une activité secondaire,
- champ des TPE (entreprises indépendantes de moins de 20 salariés) des secteurs de l'artisanat.

Les conclusions du rapport de ce groupe de travail ont été approuvées par l'inter formation « Statistiques d'entreprises » du Cnis et ont fait l'objet d'un avis. Elles sont appliquées par les statisticiens de la DCASPL.

En 1999, la DECAS, en collaboration avec l'ex-Délégation interministérielle aux professions libérales (DIPL) et l'Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL), avait redéfini un champ économique des entreprises libérales en terme d'activité et de seuil de taille d'effectifs salariés (pas de seuil pour les professions réglementées et moins de 20 salariés pour les autres activités). A partir de cette nouvelle définition, des « Chiffres clefs » ont été réalisés et on a ainsi pu chiffrer les principales grandeurs économiques des activités libérales. Actuellement, la DCASPL mène des réflexions sur une nouvelle définition des entreprises libérales notamment en prenant en compte le critère d'indépendance. En tout état de cause, le champ des entreprises libérales devra être adapté au changement de nomenclature prévu en 2008, c'est donc une opportunité pour mener des réflexions sur les définitions.

De même que pour l'artisanat, il y a recouvrement de certains services rendus aux entreprises et des activités libérales pour les activités réglementées (activités juridiques et comptables, d'architectes, de géomètres et de métreaux) et des activités de conseil non réglementées (ingénierie, conseil en informatique et réalisation de logiciels, études de marché et conseil pour les affaires et la gestion). Pour le commerce, sont concernés par ce recouvrement, les pharmacies et les intermédiaires du commerce.

On notera que les entreprises libérales existent également chez les auxiliaires d'assurances, l'enseignement marchand et les activités de santé.

De même que pour l'artisanat, les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'Insee qui en est issue. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Certaines données statistiques concernant les professions libérales sont issues des caisses d'assurance maladie des professions libérales, des syndicats professionnels ou des ordres dans le cas des professions réglementées.

Par ailleurs, l'observatoire rassemble tous les cinq ans des données auprès des préfetures sur l'équipement en eau, électricité et sanitaires des marchés dans chaque commune ; l'édition 2004 de « Halles et marchés » est en cours d'achèvement.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée..

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

RAS

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

Les travaux s'orientent notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité (exploitation de FICUS). Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises (notamment créations mensuelles d'entreprises dans l'artisanat, les activités libérales), travaux d'études sur les défaillances, les reprises...

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

Néant

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

- Tabulation du répertoire Sirene, adaptation à SIRENE 3
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances des entreprises, notamment artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Créations des entreprises, notamment artisanales et libérales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi »
- - Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

3.3 Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cette rubrique ne concerne pas l'observatoire qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

L'observatoire mobilise de façon intensive les sources existantes, pour l'essentiel les sources administratives, pour répondre aux demandes d'informations statistiques émanant notamment du Cabinet et pour diffuser les données existantes sur support papier (série « Chiffres clefs » notamment) et sur le web.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés (Midi-Pyrénées, Poitou Charente...).

Par ailleurs la DCASPL avait piloté en 2004 un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir Exposé de synthèse), rapport qui a été approuvé par le Cnis et a fait l'objet d'un avis. Il est envisagé de piloter le même type de rapport sur les entreprises libérales, en mettant à profit l'adaptation à la nouvelle nomenclature pour assurer l'harmonisation des études menées à partir d'initiatives régionales.

5.2. Aspects environnement

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

5.3. Aspects “européens”

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandations du 3 avril 1996 et du 6 mai 2003) permet désormais de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les pays membres (notamment banque de données Newcronos, d'Eurostat). Une rediffusion de ces données est assurée par la DCASPL, un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées.

La DCASPL n'est pas chargée de transmettre des données statistiques à Eurostat.

6. Liste des principales publications récurrentes en 2007

- Guide de la grande et moyenne distribution en France - Edition 2007-2008
- Chiffres clefs du commerce (actualisation annuelle sur papier et sur le site <http://www.pme.gouv.fr/>).
- Chiffres clefs des services (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs de l'artisanat (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des activités libérales (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des PME/TPE (annuel sur papier et sur le site).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

L'objectif général du programme à moyen terme 2004-2008 était de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, afin de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

De ce point, une meilleure approche des critères permettant de caractériser l'indépendance des entreprises a été adoptée. Il en résulte une analyse économique des secteurs largement améliorée.

Les partenariats avec d'autres organismes (Oséo, ACFCI, CCIP, CDC, Banque de France, APCE, ISM, ENS Cachan, OCDE notamment) ont permis de grossir de manière conséquente le nombre des études.

Ces études sont, soit réalisées en interne à la DCASPL, soit demandées à des services spécialisés du ministère (CGEFI notamment) ou à des prestataires extérieurs (prestataires de services spécialisés ou organisations professionnelles sur la base d'une convention). Dans ce cadre, vingt études ont été réalisées depuis 2005, autant sont en cours. Une petite dizaine sont à lancer sur 2007 et autant en 2008. Les thématiques des études couvrent l'ensemble du champ de compétence de la DCASPL (équipement commercial, formation, simplifications, questions économiques et sociales, juridiques et immobilières, réseaux d'accompagnement, focus fréquent sur les comparaisons internationales).

Un grand nombre des études réalisées sont ensuite publiées sur le site Internet du ministère (« www.pme.gouv.fr ») de façon à valoriser les informations sur les PME. Certaines d'entre elles peuvent faire également l'objet d'un 4 pages électronique, dénommé « PME/TPE en bref » en ligne sur le site ministériel

Par ailleurs, la DCASPL travaille en réseau avec les autres acteurs nationaux qui réalisent aussi des études sur les PME . A cet effet, elle effectue aussi un travail de veille pour le compte du ministère.

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE**1. Exposé de synthèse**

La Direction des Enquêtes et des Publications Économiques publie deux types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant l'activité dans :
 - l'industrie (mensuelle), intégrant un volet trimestriel (investissement, trésorerie, marges),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestrielle),
 - le commerce de gros (trimestrielle),
 - les services marchands (mensuelle depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant)
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution.

2. Travaux nouveaux pour 2008

Néant

3. Opérations répétitives

- enquête mensuelles dans l'industrie et les services marchands
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2008

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » et des chapitres sectoriels de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France depuis septembre 2003.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque.

Pour information

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général
 . Direction des entreprises

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

La Direction des entreprises est engagée dans des travaux servant principalement deux objectifs de la Banque de France : la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire ; la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les ensembles de données collectées et gérées par la Direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pas de nouvelle enquête.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2008

Sans objet

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2008

Une nouvelle échelle de 10 notes, à laquelle s'ajoute la catégorie P (procédure judiciaire), compatible avec les préconisations de l'accord Bâle II relatif aux spécifications des systèmes de notation de risque de crédit, est entrée en vigueur en avril 2004 (« cotation Banque de France »). Les taux de défaillance et de défaut à l'horizon d'un an et trois ans sont calculés pour chaque note et mis à disposition du public sur le site internet de la Banque de France. Ces statistiques seront développées en 2008.

La Banque de France gère une base de données de comptes consolidés. L'entrée en vigueur des normes IFRS pour l'exercice 2005 permettra de faire de nouveaux travaux statistiques sur les bilans des exercices 2005, 2006 et 2007.

3. Opérations répétitives

La Direction des entreprises réalise deux enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif, et de fournir des statistiques systématiques par secteur et taille d'entreprises rendant possible le suivi de ces populations et la mise en situation de chaque entreprise.

3.1. Enquêtes

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. Elle porte sur 1500 entreprises environ. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera poursuivie à l'automne 2007 et ses résultats seront publiés vers février 2008.

La collecte annuelle des données comptables spécifiques de la Centrale des bilans apporte un complément aux données fiscales afin de permettre une analyse méso - économique sur des concepts de la comptabilité nationale. Elle porte sur 30 000 entreprises environ. Cette collecte repose sur le volontariat des entreprises participantes. Outre les études spécifiques qu'elle permet, elle conduit à établir des statistiques de référence par secteur et taille.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année, au cours de l'été, une étude sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans sur l'année n-1 (10 000 bilans disponibles). Celle-ci fournit une analyse de la situation financière des entreprises. Les innovations apportées en 2007 (classes de taille, redressement de l'échantillon, l'appartenance à un groupe industriel) seront poursuivies et développées. Elle donnera lieu à deux publications : un article en juillet dans le bulletin de la Banque de France concernant les PMI et en septembre l'étude couvrant l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne. La Banque de France est chargée d'assurer le secrétariat de l'observatoire des délais de paiement réactivé à partir du mois de septembre 2006.

Les statistiques sectorielles annuelles fournissent une analyse sur l'activité, le financement et le risque, aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects européens

La Banque de France a participé à la fondation de la base de données des comptes harmonisés BACH et la Centrale de bilans de la Banque de France l'alimente depuis l'origine pour les données françaises. La base BACH est maintenant étendue à l'ensemble des secteurs au niveau division.

La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays, notamment les nouveaux entrants dans l'UE, est recherchée. Plusieurs groupes de travail poursuivront leurs travaux sur les activités suivantes :

- Construction de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays
- Étude comparée par pays des cashflows, des fonds propres et de la couverture des risques
- Étude de l'impact sur les bases de données des nouvelles normes comptables IAS
- Participation à la Task Force sur l'effet des nouvelles normes comptables sur les statistiques d'entreprises, notamment sur les grands groupes
- Travaux sur les méthodes d'analyse du risque de crédit

6. Liste des publications

- Situation des entreprises industrielles
- Premiers travaux de comparaison de la situation des entreprises dans les grands secteurs
- La structure et le financement des groupes français selon leur taille
- Durée d'utilisation des équipements
- Contagion du risque via les impayés sur effets de commerce
- Délais de paiement du crédit interentreprises
- Première analyse de l'impact du passage aux normes IFRS sur les comptes consolidés

Fiches descriptives d'enquêtes

	Page
Pour examen en avis d'opportunité	
• Les contours des réseaux du commerce de gros et de détail	20
Pour information	
• Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers	22

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Les contours des réseaux du commerce de gros et de détail

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 21 mai 2007 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

INSEE, département des Activités tertiaires, division Commerce

2. Intitulé de l'enquête

Enquête thématique « Les contours des réseaux du commerce de gros et de détail »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'identifier les contours des plus grands réseaux qui interviennent dans les secteurs du commerce de gros et de détail, afin d'initialiser un répertoire de contours de réseaux. L'enquête couvrirait a priori au moins les formes dominantes de réseau (franchise et groupement coopératif).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Dans le tertiaire, et plus particulièrement dans les secteurs du commerce de détail, les formes d'organisation en réseaux se sont fortement développées. Dès 1996, la commission des comptes commerciaux de la nation avait souligné leur importance pour mener une analyse pertinente de la concentration des secteurs. Le repérage des enseignes et l'observation statistique de leur emprise à partir de l'enquête sur les réseaux du commerce de détail ont récemment confirmé l'ampleur de ce phénomène. Dans le cadre du groupe de travail du Cnis sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes, il a été jugé intéressant de constituer un sous-groupe plus particulièrement chargé d'évaluer l'opportunité de suivre les formes hybrides d'organisation que sont les réseaux. Dans son rapport, ce sous-groupe recommande d'observer régulièrement les formes dominantes de réseaux, en gérant un répertoire de têtes de réseaux, mis à jour par des enquêtes statistiques régulières.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête vise à identifier pour chaque tête de réseau la liste des entreprises/établissements appartenant au réseau, selon la forme d'organisation (franchise, groupement coopératif, ...). Les informations recherchées sur les membres du réseau seront essentiellement l'identifiant Siren/Siret, l'activité [code APE], l'adresse et éventuellement l'effectif salarié ou le chiffre d'affaires. Quelques informations sur le réseau pourraient également être soit demandées soit soumises à validation.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête permettrait de construire un dispositif d'observation sur les réseaux et les têtes de réseaux, à l'image de ce qui existe pour les groupes avec l'enquête sur les liaisons financières.

7. Bases de sondage

Le fichier de lancement d'enquête serait établi principalement à partir de la presse professionnelle et par contact avec les organisations professionnelles. Les fichiers de l'enquête sur les têtes de réseau du commerce de détail devront être actualisés.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Les unités enquêtées sont les entreprises têtes d'un réseau dont l'activité relève des NAF 50, 51, 52.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Début des enquêtes en septembre 2008 pour une première vague de collecte d'une durée d'environ 3 mois. D'autres vagues interviendraient éventuellement en 2009.

Service réalisant la collecte : INSEE, pôle Enquêtes Structurelles d'Entreprises de la direction régionale de Midi-Pyrénées.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Des tests qui seront réalisés en novembre 2007 avec l'aide du réseau enquêteurs entreprises permettront de répondre plus précisément à cette question. A ce stade, une réponse en quinze à trente minutes est visée.

11. Comité de concertation

Le comité de concertation réuni pour la première vague en 2006 de l'enquête sur les réseaux du commerce de détail a été élargi pour la deuxième vague en 2007, de façon à couvrir l'ensemble du commerce de détail. Ce comité de concertation élargi sera associé à la mise en place de l'enquête sur les contours de réseaux.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Pas d'extensions régionales.

13. Diffusion des résultats

Les résultats directs de l'enquête n'ont pas vocation à être diffusés. En revanche, la mise en place d'un répertoire de contours de réseaux permettra d'enrichir les études menées sur le commerce, en introduisant le critère d'appartenance à un réseau.

Pour information

Cette enquête sera présentée pour examen en avis d'opportunité à la réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du 30 mai.

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 30 mai 2007 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

Mise à jour du 14 mai 2007

Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers

1. Service producteur

Insee (département Système statistique d'entreprises)

2. Intitulé de l'enquête

Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Le règlement européen sur la structure et l'activité des filiales résidentes de groupe étranger (règlement Fats) est en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen. Dans le cadre de ce règlement sont prévues différentes enquêtes-pilotes visant à évaluer la faisabilité, pour les États-membres, de la collecte de certaines données, afin de transmettre ensuite à Eurostat les statistiques qui en seraient déduites.

Les échanges extérieurs des filiales françaises de groupes étrangers (volet Inward du règlement Fats) sont parmi les variables soumises à ces enquêtes-pilotes. L'Insee a fait part à Eurostat de sa volonté de mener en France une étude de faisabilité sur ce thème ; l'enquête pilote qui fait l'objet de cette demande d'avis d'opportunité s'inscrit dans le cadre de ce projet.

Cette enquête devra conduire à une première estimation des échanges intra-groupe de biens et de services de l'ensemble des filiales françaises de groupes étrangers (pour tous les secteurs d'activité), et cela conformément aux spécifications du règlement. Cette enquête-pilote permettra surtout de tester la capacité des entreprises à procéder à cette estimation dans des conditions qui permettront d'obtenir des résultats fiables. Sera en outre examinée la cohérence de ces statistiques avec les données de cadrage sur les échanges extérieurs disponibles par ailleurs (données d'échanges de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et de la Balance des paiements).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Règlement communautaire - Convention entre l'Insee et Eurostat. Les utilisateurs potentiels des résultats sont nombreux comme en témoigne l'intérêt suscité, en son temps, par l'enquête « Échanges internationaux intra-groupes » de 1999 réalisée par le Sessi, sur le seul champ des produits industriels. Cette enquête est la dernière à avoir permis de recueillir une information analogue à celle ici recherchée, mais par un dispositif plus coûteux et ne couvrant pas les échanges de services.

5. Principaux thèmes abordés

Pour l'ensemble des filiales résidentes (tous secteurs d'activité) contrôlées par un groupe étranger, mesure des échanges extérieurs intra-groupe de biens d'une part, de services d'autre part, et cela, en distinguant les échanges entre la France et les pays de l'Union européenne, et ceux qui interviennent entre la France et les autres pays (hors Union européenne).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

« Enquête-pilote », menée dans le cadre d'une convention passée entre l'Insee et Eurostat. Elle conduira à une première estimation des flux d'échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers. Elle mettra également en évidence les éventuelles difficultés de la collecte et permettra d'évaluer la qualité de l'information obtenue. Par définition de l'objet de cette « enquête-pilote », il n'existe pas d'autre dispositif permettant de recueillir cette information.

7. Bases de sondage

Fichier Lifi-Suse pour le tirage des entreprises appartenant au champ dit ICS (industrie, commerce, services), complété, si possible, par le fichier individuel de la Balance des paiements (sur les échanges de services), pour procéder au tirage des entreprises effectuant des échanges internationaux de services.

8. Unités enquêtées

Champ :

toutes les filiales résidentes (ensemble des secteurs d'activité) sous contrôle d'un groupe étranger et ayant une activité sur les marchés internationaux. Faute de pouvoir interroger directement des têtes de groupe (situées à l'étranger), les unités enquêtées seront directement les filiales situées en France.

Échantillon :

3 000 entreprises environ, représentatives de l'ensemble de la population concernée (filiales résidentes de groupes étrangers ayant une activité sur les marchés internationaux), ventilées selon le pays de la tête de groupe et le secteur d'activité des filiales.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Enquête ponctuelle expérimentale, effectuée sur l'exercice 2006, à la fin de l'année 2007.

Maîtrise d'ouvrage : Insee (département « Système statistique d'entreprises »).

Maîtrise d'œuvre : société sous-traitante, qui sera désignée dans le cadre d'un marché public à la suite d'un appel d'offres.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps que l'unité interrogée devra consacrer à la réponse au questionnaire semble très variable. Selon toute vraisemblance, pour un bon nombre d'entreprises, la réponse sera quasiment immédiate, notamment pour celles qui n'échangent qu'au sein de leur groupe ou inversement. Pour d'autres entreprises, un travail de réconciliation sera nécessaire pour mettre en cohérence les données communiquées à la Direction générale des douanes et des droits indirects, et les données financières permettant de repérer les flux intra-groupe.

11. Comité de concertation :

Un comité de concertation sera créé. On envisage a priori les organismes suivants : Banque de France, et notamment Balance des paiements, Agence française pour les investissements internationaux, CEPIL, services statistiques du ministère de l'industrie (Sessi) et du ministère de l'équipement (SESP), MEDEF, département des comptes nationaux de l'INSEE.

Il est prévu de ne réunir ce comité qu'une seule fois, d'importants travaux de préparation ayant été menés en préalable à cette enquête. Ces travaux ont pris la forme d'entretiens directs avec une vingtaine d'entreprises. Le but de ces interviews était d'apprécier la capacité des entreprises à évaluer les échanges intra-groupe, de pointer les difficultés qu'elles pourraient éventuellement rencontrer et d'envisager des méthodes de chiffrage possibles.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions

Non

13. Diffusion des résultats

Premiers résultats attendus pour la mi-2008.

Remise de ces résultats et d'un rapport méthodologique à Eurostat pour le 30 septembre 2008.